

LE MEMENTO DES RISQUES

LES BONS REFLEXES



- Ecouter la radio / regarder la TV et suivre les consignes de sécurité



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, les enseignants s'occupent d'eux



- Ne pas téléphoner afin de libérer les lignes pour les services de secours



Accident impliquant des matières dangereuses :



- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner (fermer portes et fenêtres, arrêter la ventilation)

Numéros d'urgence :

Pompier : 18 ou 112

SAMU : 15 ou 112

Police : 17 ou 112

Signal d'alerte :  1min41 1min41 1min41

Son modulé, montant et descendant, de trois séquences d'une minute quarante et une séparées par un silence de cinq secondes.

Signal de fin d'alerte :  30 secondes

Signal continu de 30 secondes.

Pour reconnaître ce signal, vous pouvez l'écouter en appelant ce numéro vert :
0800 50 73 05 (appel gratuit)

Pour en savoir plus :

- Le site internet du ministère de l'Ecologie et du Développement durable sur les risques majeurs : www.prim.net



Information sur les RISQUES MAJEURS

LES BONS REFLEXES...



LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE DE CREVOUX

Le mot du Maire

Ce document a été élaboré par des acteurs de la commune pour venir en aide à la population en cas de risques majeurs (avalanches, feux, transport de matières dangereuses, séismes, mouvements de terrains, tempêtes, crues...).

Je vous invite à en prendre connaissance et à le conserver précieusement.

Ce fascicule pourra vous être utile en cas de sinistre.

Marie-Jeanne FAURE

QU'EST CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?



Les **risques majeurs** résultent d'événements potentiellement dangereux se produisant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

Ils ont une très faible probabilité de survenir mais ils peuvent avoir des conséquences très graves.

On distingue deux grandes familles de risques majeurs :

- **Les risques naturels** : inondation, feu de forêt, mouvements de terrain, séisme, avalanche, aléas climatiques.

- **Les risques technologiques** : activités industrielles, barrages, transport de matières dangereuses, nu-



BON A SAVOIR

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Pour faire face à tous ces événements, la collectivité a mis en place le plan communal de sauvegarde.

C'est un document opérationnel permettant d'organiser la collectivité en cas d'événement majeur.

Cette organisation prévoit :

- l'alerte de la population en cas d'accident
- l'information sur les risques majeurs
- la protection et le soutien de la population lors d'une catastrophe.
- Les mesures de retour à la normale.

INDEMNISATION DES VICTIMES

Si vous êtes propriétaire et avez souscrit à un contrat d'assurance garantissant les dommages d'incendie ou les dommages aux biens, vous devez :

- 1) Informer immédiatement la Mairie en indiquant :
 - La date, l'heure et la nature de l'événement
 - Les principaux dommages constatés
- 2) Prévenir sa compagnie d'assurance
- 3) Surveiller la publication au journal officiel de l'arrêté interministériel fixant la liste des communes pour lesquelles le Gouvernement constate l'état de catastrophe naturelle.
- 4) Dans les dix jours suivant la publication au journal officiel de cet arrêté, reprendre contact avec son assureur afin de constituer un dossier de sinistre.

SOMMAIRE

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

p 2

LE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le **risque de transport de matières dangereuses (TMD)** est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. On peut observer trois types d'effets, qui peuvent être associés : incendie, explosion et dégagement de nuage toxique.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le risque d'accident de TMD par voie routière est dû à la présence de plusieurs axes routiers et notamment la **RD39**.

En cas d'accident de transport de matières dangereuses, il existe un **dispositif TRANSAID** permettant aux services d'urgence de bénéficier d'aide technique et matériel.

LES BONS REFLEXES A AVOIR

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Alerter les secours en précisant le numéro du produit et le code danger :

Code de danger → **33** → Très inflammable

Numéro ONU du produit → **1203** → Essences

Dès l'alerte, se confiner :

- Rejoindre le bâtiment le plus proche
- Rendre le local "étanche" (fermer fenêtre/porte, arrêter ventilation/climatisation)
- Suivre les consignes données par la radio
- Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Sur ordre des autorités compétentes, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation d'une personne agréée.

A la fin de l'alerte : aérer le local de confinement

Les risques naturels sur la commune :

- Le risque mouvement de terrain p 4
- Le risque d'inondation torrentielle p 5
- Le risque feu de forêt p 6
- Les avalanches p 7
- Le risque sismique p 8
- Les risques climatiques p 9

Les risques technologiques sur la commune :

- Le risque de transport de matières dangereuses p 10

Bon à savoir

p 11

Les numéros d'urgence

p 12





LES MOUVEMENTS DE TERRAIN

Les **mouvements de terrain** regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou anthropique.

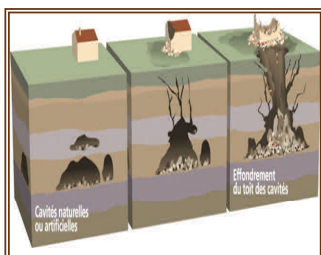
Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes. Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) ou très rapides (quelques centaines de mètres par jour).

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Le territoire communal est soumis au risque de mouvement de terrain qui comprends : les **chutes de pierres et de blocs**, les **coulées boueuses** ainsi que les **glissements**.



Chute de pierres et de blocs



Effondrement



Glissement

LES GESTES QUI SAUVENT



Dès les premiers signes :

- Evacuer les bâtiments
- Fuir latéralement la zone dangereuse
- Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches
- Ne pas revenir sur ses pas
- Écouter la radio
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Éviter de téléphoner



Après :

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé
- Ne pas s'approcher de la zone du sinistre
- Respecter les consignes de retour à la normale

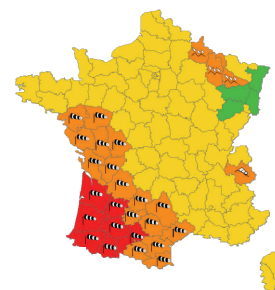


LES EVENEMENTS CLIMATIQUES

On parle de **tempête** lorsque la vitesse du vent est supérieure à 89 km/h, ce qui correspond au degré 10 de l'échelle de Beaufort. Le danger est principalement lié aux projectiles dangereux (tuiles, tôles, bacs à fleur...).

Deux paramètres caractérisent les **chutes de neige** : la hauteur cumulée et l'intensité de la chute de neige (50 cm de neige tombée en 12 ou 48 heures ne produisent pas le même résultat). Les principaux dangers liés à ce type de risque sont : effondrements de toitures, destructions des réseaux téléphoniques et électriques, chutes d'arbres, routes coupées...

Météo-France diffuse aux autorités et au grand public des cartes vigilance qui sont complétées par des bulletins de suivi en cas de vigilance orange (niveau 3) ou rouge (niveau 4). Les données sont accessibles sur le site suivant : www.meteo.fr



LES BONS REFLEXES A AVOIR



Dès l'alerte :

- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés.
- Gagner un abri en dur.
- Fermer portes et volets.
- S'éloigner des bords de mer et des lacs.



Pendant :

- Rester à l'abri
- Ne pas prendre son véhicule



Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques





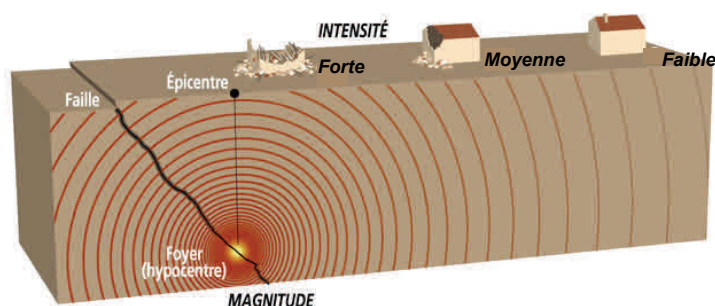
LES SEISMES

Un **séisme ou tremblement de terre** se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur ; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune de Crévoux est classée en **zone 1b (zone de sismicité faible)**.



LES INONDATIONS TORRENTIELLES

L'**inondation torrentielle** provient d'une crue rapide d'un torrent / ruisseau de montagne due à des précipitations intenses et brèves.

Les crues à régime torrentiel sont caractérisées par :

- Temps de réponse très court (de 1 à 6h entre l'épisode pluvio-orageux et la crue)
- Vitesse de courant très destructrice
- Charrie des tonnes de matériaux

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

Sur la commune de Crévoux, **le torrent du Crévoux, le torrent de la Veyte et les torrents de la Rayne, Combre Noire et Combe Brunel** sont susceptibles de générer des crues torrentielles présentant un danger local, comme cela est déjà survenu par le passé.

Un Plan de Prévention des Risques est en cours d'élaboration. Il réglementera les aménagements dans les zones à risque.

LES GESTES QUI SAUVENT

Dès la première secousse :

- **A l'intérieur** : se placer près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- **A l'extérieur**, s'éloigner le plus possible des bâtiments, des arbres, des lignes à haute tension. S'accroupir et se protéger la tête
- **En voiture**: s'arrêter et rester à l'intérieur. L'habitacle vous protégera des chutes d'objets
- Ne pas utiliser l'ascenseur
- Ne pas téléphoner

A l'arrêt des secousses :

- En cas de séisme important, évacuer le bâtiment
- Ne pas rentrer chez soi sans l'autorisation des autorités compétentes
- Écouter la radio
- Ne pas allumer de flamme avant d'avoir la certitude qu'il n'y a pas de fuite de gaz
- Vérifier que personne n'est resté coincé dans les ascenseurs



LES GESTES QUI SAUVENT

Dès l'alerte par la collectivité :

- Se mettre à l'abri (ne pas rester dans son véhicule)
- Mettre hors d'eau le maximum de vos biens
- Installer vos mesures de protection temporaires

Pendant l'inondation:

- Rester informé de la montée des eaux en écoutant la radio (France Inter, France bleu) et en consultant le site internet
- Couper l'électricité et le gaz
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner (libérer les lignes pour les secours)

Après l'inondation :

- Ne pas s'aventurer dans une zone inondée
- Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation
- Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche



LES FEUX DE FORÊT

On parle d'**incendie de forêt** lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant .

Un feu peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions climatiques dans lesquelles il se développe :



Feu de sol



Feu de surface



Feu de cimes

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

La commune est soumise au risque de feux de forêt.

Le **débroussaillage** doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété :

- aux abords des constructions sur une profondeur de 50 m
- de part et d'autre des chemins privés d'accès aux bâtiments, sur une largeur de 10 m.
- sur la totalité des terrains bâtis ou non en zone urbaine.

LES GESTES QUI SAUVENT

Avant :

- Débroussailler.
- Prévoir les moyens de lutte (points d'eau...).

Pendant :

- Si vous êtes témoin d'un feu, alerter les pompiers
- Fermer et arroser volets, portes, fenêtres
- Occulter les aérations avec du linge humide
- Rentrer les tuyaux d'arrosage
- Ecouter la radio (France Inter, France bleue)
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent

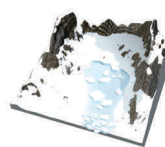
Après :

- Eteindre les foyers résiduels
- Sortir et inspecter soigneusement la maison (les combles et la toiture)

LES AVALANCHES

Une **avalanche** correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux.

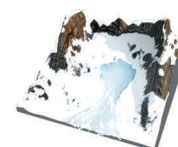
Les pentes favorables au départ des avalanches sont comprises entre 30 et 55°. La pente avalancheuse typique est raide, à l'ombre, proche d'une crête et couverte de neige soufflée.



Avalanche de plaque



Avalanche en aérosol



Avalanche de neige humide

LES BONS REFLEXES A AVOIR

Les consignes de sécurité s'adressent surtout aux skieurs (représentant 95% des accidents) :

Avant :

- S'informer des risques auprès de Météo France
- Si vous avez à franchir une zone douteuse :
- Détecter les zones à risques
- Dégager dragonnes, lanières et une bretelle du sac, puis traverser un à un, et s'abriter en zone sûre

Pendant l'avalanche, si vous êtes à l'extérieur :

- Tenter de fuir latéralement
- Se débarrasser des bâtons et du sac
- Fermer la bouche, protéger les voies respiratoires pour éviter de remplir ses poumons de neige
- Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté
- Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements de natation

Pendant l'avalanche, si vous êtes à l'intérieur d'une habitation :

- Rester à l'intérieur et fermer les volets

Si vous êtes pris sous l'avalanche :

- Ne pas s'essouffler en criant : émettre des sons brefs et aigus
- Créer une poche d'air en exécutant une détente énergique au moment de l'arrêt de l'avalanche